



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique à l'égard des rapatriés

Question écrite n° 6695

Texte de la question

M. Michel Bouvard attire à nouveau l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les différents sujets intéressant les rapatriés. Il souhaite notamment connaître : l'action de communication que le Gouvernement entend engager sur l'action de la France outre-mer et sur la prise en compte de celle-ci dans les programmes de l'éducation nationale ; l'état d'avancement du chiffrage des pertes des rapatriés outre-mer et du solde de la dette de l'Etat à cet égard ; la date de publication du décret de relevé de forclusion du ministère des affaires sociales permettant le déblocage par Groupama des fonds destinés à la liquidation de certaines retraites complémentaires.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention du Gouvernement sur les différents sujets intéressant les rapatriés. Il lui est précisé que l'action de communication que le Gouvernement entend engager sur le rôle de la France outre-mer passera notamment par la création du mémorial à Marseille dont l'implantation nécessite de nouvelles études en raison de l'inadaptation du site jusqu'ici retenu. Le chiffrage des pertes des rapatriés, en raison de la dépossession de leurs biens en outre-mer, a été établi par l'ADBIR (établissement public prédécesseur de l'ANIFOM) et se monte à 24 milliards de francs 1962 : les divergences qui peuvent exister sur le montant de l'indemnisation de ces biens tiennent au mode d'indexation choisi, le législateur ayant retenu le taux d'évolution des tranches de l'impôt sur le revenu. Quant au relevé de la forclusion opposable à certains rapatriés pour la liquidation de retraites complémentaires gérées par Groupama, il a été effectué par avenant apporté à la convention liant cet organisme et l'Etat et a repoussé la date limite de dépôt des dossiers du 30 juin au 31 décembre 1998.

Données clés

Auteur : [M. Michel Bouvard](#)

Circonscription : Savoie (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6695

Rubrique : Rapatriés

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 novembre 1997, page 4149

Réponse publiée le : 13 décembre 1999, page 7144